

Bruxelles, le 8 juillet 2014
11644/14
(OR. fr)
PRESSE 386

Le Conseil adresse aux États membres des recommandations concernant leurs politiques économiques et budgétaires

Le Conseil a adopté ce jour¹ des recommandations et des avis sur les politiques économiques et budgétaires et les politiques de l'emploi envisagées par les États membres ([10809/4/14 REV 4](#) + [11055/1/14 REV 1](#)).

Il a également adopté une recommandation particulière sur les politiques économiques des États membres de la zone euro ([10808/14](#)), ainsi que des explications dans les cas où ses recommandations ne correspondent pas à celles proposées par la Commission ([10810/1/14 REV 1](#)).

Le Conseil a ainsi clôturé le *Semestre européen* 2014, un exercice annuel de surveillance des politiques, après l'approbation des recommandations par le Conseil européen le 27 juin.

Les priorités pour le *Semestre européen* 2014 ont été établies par le Conseil européen en mars 2014 et confirmées en juin. L'accent est mis sur les politiques visant à renforcer la compétitivité, à soutenir la création d'emplois et à lutter contre le chômage, ainsi que sur le suivi des réformes destinées à améliorer le fonctionnement des marchés du travail.

Les signes récents de reprise économique sont encourageants et prouvent que les efforts déployés conjointement par les États membres et les institutions de l'UE portent leurs fruits. La croissance économique a amorcé son retour et le niveau d'emploi s'est légèrement accru même si, dans de nombreuses régions européennes, le chômage, notamment des jeunes, demeure à un niveau record inacceptable. La pauvreté et l'exclusion sociale restent des sujets de préoccupation majeurs.

¹ Lors d'une session du Conseil "Affaires économiques et financières", sans débat.

P R E S S E

Grâce aux efforts des États membres, la correction des déséquilibres macroéconomiques a progressé et les finances publiques continuent à se redresser. Il y a lieu de mettre à profit les possibilités qu'offre le cadre budgétaire de l'UE pour concilier la discipline budgétaire et la nécessité de soutenir la croissance.

Compte tenu des niveaux d'endettement et de chômage, qui restent élevés, et de la faible croissance du PIB nominal, ainsi que des défis que représentent le vieillissement de la population et le soutien à la création d'emplois, notamment en faveur des jeunes, l'assainissement budgétaire doit se poursuivre d'une manière propice à la croissance et différenciée. Les réformes structurelles qui favorisent la croissance et améliorent la viabilité des finances publiques devraient bénéficier d'une attention particulière, y compris par une évaluation appropriée des mesures budgétaires et des réformes structurelles, en utilisant au mieux la flexibilité qu'offre le Pacte de stabilité et de croissance.

La reprise reste fragile et inégale, et il faut poursuivre et amplifier les efforts visant à mettre en œuvre des réformes structurelles qui favorisent la croissance afin de renforcer la capacité de l'Europe à générer de la croissance et à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Il faut renforcer l'action menée afin d'alléger la pression fiscale sur le travail, de réformer les marchés de produits et de services et les administrations publiques, d'améliorer l'environnement des entreprises et celui de la recherche, du développement et de l'innovation, de faciliter l'accès au financement, d'améliorer le fonctionnement des entreprises de réseau et de réformer les systèmes éducatifs.

Un exercice annuel de surveillance des politiques

Le *Semestre européen* est un exercice au cours duquel, chaque année, pendant près de six mois, les politiques économiques et budgétaires des États membres font l'objet d'une surveillance simultanée.

À la lumière des orientations politiques que le Conseil européen fournit chaque année en mars, les États membres présentent chaque année en avril:

- des programmes nationaux de réforme en ce qui concerne leurs politiques économiques et de l'emploi. Ces programmes comprennent un scénario macroéconomique à moyen terme, des objectifs nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance, un relevé des principaux obstacles à la croissance et des mesures visant à mettre en œuvre des initiatives destinées à renforcer la croissance;
- des programmes de stabilité ou de convergence en ce qui concerne leurs politiques budgétaires. Les pays de la zone euro présentent des programmes de stabilité, tandis que les États membres qui ne font pas partie de la zone euro présentent des programmes de convergence. Ces programmes définissent les objectifs budgétaires à moyen terme et les principales hypothèses concernant l'évolution prévisible de l'économie et contiennent une description des mesures de politique budgétaire et économique ainsi qu'une analyse de l'incidence que tout changement des hypothèses pourrait avoir sur la situation budgétaire et la dette.

Ensuite, le Conseil approuve les recommandations et les avis par pays qui, une fois que le Conseil européen a marqué son accord en juin, sont adoptés en juillet de chaque année. Le Conseil fournit des explications lorsque les recommandations ne correspondent pas à celles qui ont été proposées par la Commission.

Les recommandations et avis de cette année sont adressés à 26 des 28 États membres. Chypre et la Grèce font l'objet de programmes d'ajustement macroéconomique si bien que, pour éviter toute redondance, il n'y a pas de recommandation par pays pour ces deux pays.

*

* *

Les recommandations et les avis figurent dans les documents suivants:

- Belgique: [10772/14 + 10772/14 COR 1](#)
- Bulgarie: [10773/1/14 REV 1](#)
- République tchèque: [10775/1/14 REV 1](#)
- Danemark: [10777/14](#)
- Allemagne: [10783/14 + 10783/14 COR 1](#)
- Irlande: [10785/1/14 REV 1 + 10785/1/14 REV 1 COR 1](#)
- Estonie: [10784/14 + 10784/14 COR 1](#)
- Espagne: [10786/14 + 10786/14 COR 1](#)
- France: [10788/14 + 10788/14 COR 1](#)
- Croatie: [10789/14](#)
- Italie: [10791/14 + 10791/14 COR 1](#)
- Lettonie: [10793/14 + 10793/14 COR 2](#)
- Lituanie: [10794/14](#)
- Luxembourg: [10795/1/14 REV 1 + 10795/1/14 REV 1 COR 1](#)
- Hongrie: [10796/1/14 REV 1](#)
- Malte: [10797/14](#)
- Pays-Bas: [10798/1/14 REV 1 + 10798/1/14 REV 1 COR 1](#)

Autriche: [10799/14 + 10799/14 COR1](#)
Pologne: [10800/14](#)
Portugal: [10801/14 + 10801/14 COR1](#)
Roumanie: [10802/14](#)
Slovénie: [10803/14 + 10803/14 COR1](#)
Slovaquie: [10804/14 + 10804/14 COR1](#)
Finlande: [10805/14 + 10805/14 COR1](#)
Suède: [10806/14](#)
Royaume-Uni: [10807/14](#)
États membres dont la monnaie est l'euro: [10808/14](#)
